



NF Habitat Construction Maison avec label Energie et/ou Carbone et/ou Bâtiment biosourcé

Dernière mise à jour : le 6 décembre 2019 par CERQUAL

Délivré par :

CERQUAL (certification)

accréditation n° 5-0047

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Maisons individuelles avec labels Energie et/ou Carbone et/ou Bâtiment biosourcé

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

- Qualité des services et de l'information délivrés au client (maître d'ouvrage ou acquéreur) : De la commercialisation jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement- Qualités techniques : Sécurité et sureté - Qualité de l'air intérieur - Qualité de l'eau - Fonctionnalités du logement - Qualité acoustique
- Performance énergétique dont le label demandé - Réduction des consommations d'eau - Utilisation des sols – Déchets
- Durabilité de la maison.
- Les labels délivrés :
 - Le label « Énergie Positive et Réduction Carbone » (E+C-)
 - Les labels de l'association Effinergie : BBC Effinergie 2017, BEPOS Effinergie 2017 et BEPOS+ Effinergie 2017 ;
 - Les labels énergétiques : Effinergie+, BEPOS-Effinergie 2013
 - Le label Bâtiment Biosourcé

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité du bâtiment	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier systématique
Contrôles du niveau de performance du bâtiment	Vérification de l'autocontrôle Délivrance d'une attestation après contrôle du bâtiment

Prise en compte de la satisfaction client	non
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Biens
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Référentiel NF Habitat Construction Maison dont le Référentiel de label concerné. Cette certification relève du Code la Consommation.
Dossier	Dossier de demande d'admission complété et accompagné des documents demandés. Recevabilité sur la base du dossier adressé par le constructeur.
Examen	
Audit	Audit d'admission qui a pour objet d'évaluer l'organisation (fonctionnement, procédures) et le respect des exigences du référentiel. Vérification sur chantiers permettant d'évaluer la qualité technique des réalisations.+ pour le label concerné : un contrôle du dossier technique et une vérification du chantier.

Modalités de décision d'attribution	Délivrance du droit d'usage de la marque NF Habitat : certificat délivré ou non suite à l'analyse du dossier de demande et du rapport d'audit et, éventuellement, à l'avis du Comité d'Application. A la maison : Attestation de conformité NF Habitat + Attestation de conformité au label demandé. Composition : Président, 2 Vice-présidents (AFNOR Certification et CEQUAMI), Collège Titulaires, Collège Bénéficiaires/Consommateurs, Collège Filière Construction, Collège Organismes Techniques et Personnalité qualifiée
Durée de validité (en mois)	36
Modalités de suivi	Mission de confortation réalisée au plus tard 6 mois suivant l'admission. Déclaration mensuelle à CEQUAMI des contrats signés, des chantiers ouverts et des maisons réceptionnées. Vérifications de 25% des chantiers réalisés par le constructeur (ce taux peut être abaissé en l'absence de constat de non-conformité ou relevé en cas de non-conformités significatives). Enquêtes de satisfaction réalisées auprès des Maîtres d'ouvrage. Audit de suivi : 18 mois après certification ou 18 mois après renouvellement Suivi d'actions correctives (si nécessaire)
Périodicité du suivi (en mois)	18

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com